

Personnels de laboratoire

2026 : aucune revalorisation de l'IFSE

1^{er} juin 2026 : toujours plus d'agents publics rémunérés sous le SMIC

LES PERSONNELS MIS À CONTRIBUTION POUR FINANCER L'ÉCONOMIE DE GUERRE : **INACCEPTABLE !**

Le ministère a convoqué les organisations syndicales pour faire le bilan de la politique indemnitaire des personnels administratifs et ITRF, pour la période 2020-2025.

Pour l'année 2026, il n'y aura aucun bilan puisqu'il n'y a aucune enveloppe : zéro revalorisation indemnitaire pour les personnels administratifs et ITRF cette année !

Face aux discours sur l'instabilité politique et la succession des gouvernements, les représentants FO ont dénoncé l'austérité budgétaire, aggravée par les budgets de guerre, qui prive les Services publics de leurs moyens et les agents publics de leurs revalorisations salariales.

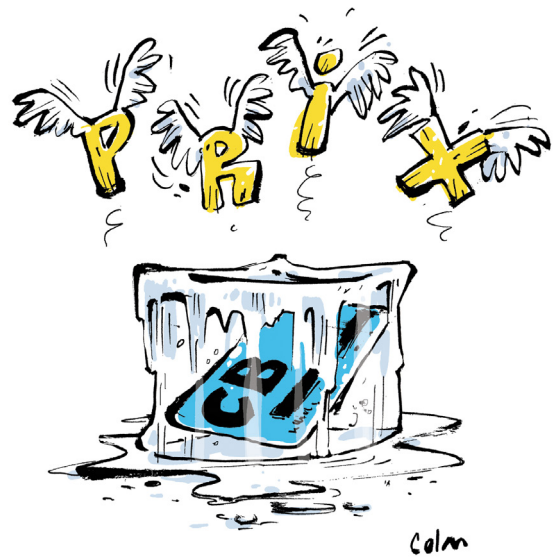
Comme les représentants FO l'ont rappelé dès le début de ces discussions organisées le 11 mai dernier, la donne est claire : pour les personnels administratifs et ITRF, la politique salariale est désormais exclusivement indemnitaire et le gel de la valeur du point d'indice devient la norme ! Dans un contexte où, année après année, l'inflation explose, le calcul est simple : les collègues perdent du pouvoir d'achat mois après mois et craignent légitimement des pensions de retraite indigentes.

En pleine période inflationniste, le gouvernement a décidé que les agents publics n'auraient toujours pas d'augmentation !

L'effondrement de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation remet en cause la grille indiciaire et tous les principes statutaires de la rémunération : carrière, catégories, reconnaissance des qualifications.

C'est pourquoi FO a également redit que l'autre ambition du RIFSEEP, c'est un affaiblissement des statuts. Pour FO, c'est insupportable.

À corps et grade identiques, les collègues ne touchent pas le même salaire selon leur académie, selon leur département et même selon leur poste.



L'individualisation de la part indemnitaire des salaires prend des proportions aussi inquiétantes qu'inadmissibles.

FO a dénoncé le tri opéré et assumé par le ministère entre les ITRF qui méritent des revalorisations indemnitaires et les autres !

Pour rappel, des vagues de revalorisation des ITRF ont concerné seulement les collègues informaticiens, excluant les ITRF des autres BAP. Ces inégalités provoquent un sérieux décrochage.

FO RAPPELLE LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

La valeur du point d'indice n'a pas changé depuis juillet 2023.

Depuis juillet 2023 le SMIC a été revalorisé 4 fois.

Jusqu'en 1984, la valeur du point d'indice était indexée sur l'inflation.

Si elle avait suivi l'inflation depuis 2000, la valeur actuelle du point d'indice mensuel serait de 6,63 € au lieu de 4,92 €.

Cela signifie que chacun d'entre nous perd 1,71 € par mois et par point d'indice !

Exemples de pertes provoquées par la désindexation du point d'indice*	Perte/ mois en salaire brut	Perte/an en salaire brut	Perte en salaire net
ATRF Principal 2 ^{ème} classe échelon 10 (indice 409)	699 €	8 393 €	environ 7 430 € par an
ATRF Principal 1 ^{ère} classe échelon 8 (indice 435)	744 €	8 926 €	Environ 7 900 € par an
Technicien de laboratoire CN échelon 10 (indice 446)	763 €	9 152 €	Environ 8 100 € par an
Technicien de laboratoire CS échelon 6 (indice 457)	781 €	9 378 €	environ 8 300 € par an
Technicien de laboratoire CE échelon 7 (indice 531)	908 €	10 896 €	Environ 9 640 € par an

*Afin de mesurer les conséquences sur le traitement (hors primes et indemnités), il suffit de lire le nombre de points d'indice dans la case « INDICE OU NB. D'HEURES » de votre bulletin de salaire et de le multiplier par 1,71 (la perte par point).

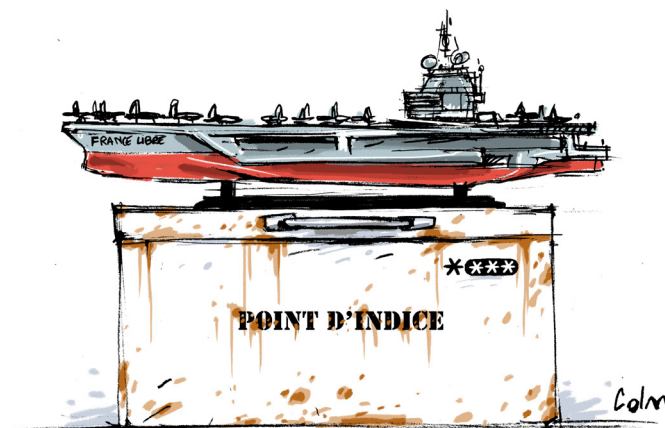
LE SMIC A AUGMENTÉ DE 2,41% LE 1^{ER} JUIN

Comme la valeur du point d'indice reste gelée, les personnels de laboratoire seront de plus en plus nombreux à avoir un traitement indiciaire inférieur au SMIC : les 10 premiers échelons de la grille C1, les 7 premiers échelons de la grille C2, les 3 premiers échelons de la grille C3, les 5 premiers échelons de B1, les 2 premiers échelons de B2, sont passés sous le niveau du SMIC. Des centaines de milliers d'agentes et d'agents se voient ainsi privés de perspective d'évolution de carrière.

Depuis le 1^{er} juin, 826 000 agents publics touchent une indemnité différentielle, afin que leur traitement indiciaire ne soit pas au-dessous du SMIC.

POUR LE GOUVERNEMENT TOUT DOIT ÊTRE SOUMIS À L'ÉCONOMIE DE GUERRE, Y COMPRIS NOS SALAIRES !

C'est ce qu'a écrit David AMIEL, ministre de l'Action et des Comptes publics, dans une circulaire aux autres ministères : « L'effort engagé depuis des années en faveur de la Défense doit être poursuivi et amplifié dans les années à venir. La nécessaire conciliation de cette priorité avec la nécessaire maîtrise des comptes publics impose des choix »



Augmenter les salaires, pas les budgets de guerre !

Le gouvernement doit satisfaire urgemment les revendications FO :

- ▶ augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% ;
- ▶ compensation de la perte subie par la valeur du point d'indice depuis le 1er janvier 2000, soit 33% ;
- ▶ indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- ▶ le pied de grille de la catégorie C à 120% du SMIC ;
- ▶ le pied de grille de la catégorie B à 140% du SMIC ;
- ▶ le pied de grille de la catégorie A à 160% du SMIC ;
- ▶ suppression de la pénalité de 10% lors des congés maladies ordinaires ;
- ▶ intégration des IFSE dans le traitement indiciaire ;
- ▶ un véritable plan de revalorisation des carrières et l'abrogation du PPCR ;
- ▶ maintien du code des pensions civiles et de tous les régimes de retraite, non à l'allongement de la durée cotisations, et l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.
- ▶ retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations !